

# CHARTRE DE L'AMI DE LA NATURE DE L'AN 2000

( établie d'après les conclusions adoptés en congrès national les 18 & 19 mai 1997 )

## ~ 1 ~

L'Ami de la Nature de l'an 2000 est un écocitoyen, bien ancré dans la cité, attaché aux valeurs républicaines, attentif à la notion de tolérance et de respect de l'autre, rejetant tout extrémisme.

## ~ 2 ~

C'est un défenseur de la Nature et, à ce titre, dans sa vie quotidienne, comme dans ses déplacements, il évitera toute pollution, et cherchera à économiser l'énergie.

Il s'impliquera, en toute indépendance d'idée, dans les actions menées pour essayer d'endiguer les effets néfastes d'une urbanisation outrancière, d'une implantation d'infrastructures démesurées, au détriment de l'environnement, de la création de centrales nucléaires liée aux besoins nés d'une croissance anarchique et aboutissant à la destruction des zones sensibles.

## ~ 3 ~

Dans le but de mettre en place les conditions d'un développement durable, tel qu'il a été notamment défini par le sommet de Rio, il prendra soin de s'informer auprès des organismes et personnes spécialisées et, à cet effet, participera si nécessaire à des collectifs d'associations, allant même éventuellement jusqu'à des recours en justice.

## ~ 4 ~

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette orientation, un correspondant "nature" sera désigné dans chaque section pour assurer la collecte des informations et leur diffusion, ainsi que pour initier les actions utiles. Ce correspondant sera le lien entre la section, la région et le Comité National.

## ~ 5 ~

Des réunions des "correspondants nature" seront organisées pour faciliter le dialogue et les échanges et pour veiller à la coordination des actions.

## ~ 6 ~

Le fonctionnement des sections ne devra pas reposer sur un seul responsable ou sur un petit nombre, mais s'organiser de telle sorte que la vie du mouvement soit un véritable engagement collectif.

## ~ 7 ~

Toutes les dispositions devront être prises afin que les maisons A.N. soient réellement les vitrines du mouvement, qu'elles jouent le rôle social qui a été à l'origine de leur création et que la nécessaire modernisation ne fasse pas obstacle à leur fréquentation par tous. Les aménagements écologiques y seront recherchés. On y veillera à la qualité de l'accueil, dans le souci de la convivialité et du respect mutuel.

## ~ 8 ~

Les jeunes, qui représentent l'avenir du mouvement, devront trouver leur place en son sein. Pour ce faire, il conviendra d'être à leur écoute, de mettre en place des activités adaptées à leurs besoins et à leurs goûts, en coopérant si nécessaire avec des associations amies pouvant assurer l'encadrement technique que nous n'avons pas toujours. Il sera utile d'organiser avec eux des discussions sur les problèmes de société qui nous préoccupent tous.

Il sera important de leur faire confiance en acceptant de leur confier des responsabilités, l'expérience acquise par les militants ne devant pas faire obstacle à des initiatives nouvelles, qui permettront peut-être de renouer avec cette dose d'utopie sans laquelle une société ne peut avancer.

## ~ 9 ~

Les jeunes, de leur côté, ne devront pas être seulement demandeurs, mais apporter leur part dans le fonctionnement des sections et la gestion des maisons. Leur désir d'innovation ne devra pas faire fi des expériences de leurs aînés, mais en être le complément, la bonne volonté des uns et des autres étant seule susceptible d'assurer l'harmonie et la pérennité de l'association.

## ~ 10 ~

La présente charte devra être diffusée aussi largement que possible, les sections et les régions devant en discuter et en tirer les conclusions concrètes.